

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE
A/9487
S/11209
5 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vingt-huitième session
Point 22 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Vingt-neuvième année

Lettre datée du 5 février 1974, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent par intérim d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 29 janvier 1974 (A/9486-S/11203) à propos de violations du cessez-le-feu par la Syrie, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouvelles et graves violations syriennes et sur des attaques contre les forces israéliennes qui se sont produites entre le 29 janvier et le 4 février 1974 inclus.

Parmi ces violations, on peut citer : une tentative des forces syriennes pour traverser la ligne du cessez-le-feu et avancer leurs positions; des tirs d'armes individuelles (cinq incidents); des tirs de char (deux incidents); des tirs de projectiles antichars (un incident); des tirs d'artillerie (vingt incidents) et des tirs nourris d'artillerie (douze incidents supplémentaires).

Des plaintes détaillées au sujet de toutes ces violations syriennes et de toutes ces attaques contre les forces israéliennes ont été déposées auprès du quartier général des observateurs de l'ONU.

Comme je l'ai souligné dans les lettres que je vous ai adressées précédemment, ces attaques, qui font des victimes, prouvent que le Gouvernement syrien a pour politique délibérée de créer une atmosphère d'affrontement militaire, d'attaquer les forces israéliennes et d'essayer de modifier à son avantage la ligne du cessez-le-feu.

Les rapports communiqués par le quartier général des observateurs de l'ONU au Conseil de sécurité reflètent cette situation sur la ligne du cessez-le-feu entre Israël et la Syrie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent par intérim d'Israël
aujourd'hui de l'Organisation des Nations Unies,

(Signature) Jacob DORON